



**Communiqué 2023-04**  
**Le 22 février 2023**  
**Mémoire SCT sur les lieutenants**

**Bonjour à tous les membres,**

Nous avons reçu le mémoire de consultation concernant des modifications à la directive de classification des contrôleurs routiers de la part du secrétariat du Conseil du trésor (SCT) pour la classe principale, le but étant de définir les tâches de ceux qui travaillent comme lieutenant. Le SCT a décidé que ce type de travail serait défini par le nom de « Spécialiste », et ce, sans rémunération additionnelle. Vous trouverez une copie de ce mémoire (ci-joint) que la Fraternité a reçu, nous vous invitons à le lire.

Il faut se souvenir que CRQ avait créé cet emploi voilà plusieurs années sans avoir reçu l'autorisation du SCT au préalable. L'employeur a aussi obtenu les mêmes documents et le droit de faire ses propres commentaires.

De notre côté, nous sollicitons deux personnes de la classe principale intéressées à participer avec nous à la réponse que nous allons donner au SCT, ce qui représentera notre seule implication au processus.

Comme le délai est assez rapide (nous devons envoyer nos commentaires d'ici le 24 mars 2023), nous espérons recevoir des noms d'ici le 28 février à Isabelle Charette [isabelle.charette@fccrq.org](mailto:isabelle.charette@fccrq.org).

Merci

Votre exécutif